

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nouveau curé de Notre-Dame. — IV La lecture des décrets sur les miracles de Jeanne d'Arc. — V M. Vital Duhamel, p. s. s. — VI M. le curé Thomas Dagenais. — VII Retraites fermées à la Villa Saint-Martin, de Pâques à septembre 1919.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 mai

SOLENNITE DE SAINT JOSEPH

Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.

Messes de saint JOSEPH (ancienne fête du Patronage), **double de 1e cl.**; mém. du III dim.; préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux IIes vêpres, mém. des saints Nérée et Comp. et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 mai

Tous les titulaires dont l'office tombe du 8 mars au 18 mai, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

NOTE.—*Les églises provisoires bénites par une seule oraison (benedictio domus novae ou loci), mais non encore bénites solennellement (avec la formule du Rituel, titre VIII, ch. 27), n'ont pas de titulaire liturgique, de fête ni de solennité constituée par une messe rotive (non plus que de mention dans l'oraison du suffrage). Le nom par lequel on désigne cette chapelle n'est qu'un nom vulgaire.*